



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juillet à dix neuf heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 juillet 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D7-1-67

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (BS 2020)

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (représentant de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul (a donné pouvoir à E. GAILLARD) : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BOUARD Louis (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme LECORRE Christiane : M. GROUSSOU Bernard : Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à B. GROUSSOU) : M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL) : Mme LARROUSSINIE Francine (a donné pouvoir à C.LECORRE) : M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à L.BRU) : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe (a donné pouvoir à M. GIL) : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
M. DEMAYA Laurent	: Animateur Principal 1ère classe

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D7-1-67**OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (BS 2020)**

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu l'article L.263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu l'instruction comptable M 14 ;

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a adopté, le 29 juin 2017, une délibération relative à la modification des autorisations de programme.

Compte tenu de l'avancée des projets en cours, il est proposé de **modifier** le montant des autorisations de programme suivantes et la ventilation des crédits de paiement, comme suit :

Nom opération	Modification proposé AP	Montant proposé AP	CP 2019 ouverts	CP 2019 consommés	CP 2020 initiaux	Modification CP 2020	CP 2020 proposés (restes à réaliser inclus)	CP 2021
En euros								
Réaménagement de la piscine d'hiver	/	1 100 000	500 000	59 190	300 000	- 44 600	696 210	344 600
PLUi-H	33 000	433 000	127 397,06	98 370,04	29 027,02	33 000	62 027,02	/
Maison de santé	42 000	4 305 241,38	883 675,91	74 507,47	83 000	42 000	934 168,44	/
Office de tourisme	184 830,58	2 154 596,67	338 056,40	150 496,33	0	184 830,58	372 390,65	/
Locaux CC2R	172 723,38	8 076 214,95	634 700	562 581,99	106 600	66 123,38	244 841,39	/
Club House	-13 000	1 293 112,49	1 220 000	712 346,08	48 699,97	-13 000	543 353,89	/
Parvis	- 63 241	744 059	210 765,94	135 778,94	0	- 63 241	11 746	/
FC	-26 622,94	6 634 879,86	3 108 333,05	1 336 336,60	1045 779,40	-26 622,94	2 791 152,91	1 056 821,39

Compte tenu de l'avancée des projets, il est proposé de modifier le montant des autorisations de programmes suivantes et de les **clôturer** :

Nom opération	Montant AP initial	CP consommés 31/12/2019	CP 2019	Restes à réaliser 2019	CP 2020	Modification AP proposé	Montant AP final
Aménagement restaurant du golf	255 850 €	5 130 €	250 720 €	250 720 €	0 €	- 250 720€	5 130 €

Compte tenu de l'évolution des travaux relatifs à l'aire étanche de la déchetterie de Lamagistère, il est proposé **d'annuler** l'autorisation de programme :

Nom opération	Montant AP actuel	Variation AP BS 2020	TOTAL AP	Modification CP 2020	Crédits ouverts pour 2020 (reports + nouveaux)
Aire étanche de la déchetterie	285 540 €	- 285 540 €	0 €	0 €	0 €

Le Président propose :

- d'adopter les modifications apportées aux autorisations de programme,
- d'acter l'ensemble des crédits de paiement ouvert pour ces opérations,
- de clôturer l'autorisation de programme relative à l'aménagement du restaurant du golf,
- d'annuler l'autorisation de programme relative à l'aire étanche de la déchetterie de Lamagistère.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter les modifications apportées aux autorisations de programme,
- d'acter l'ensemble des crédits de paiement ouvert pour ces opérations,
- de clôturer l'autorisation de programme relative à l'aménagement du restaurant du golf,
- d'annuler l'autorisation de programme relative à l'aire étanche de la déchetterie de Lamagistère.

Fait à Valence d'Agen, le 24 juillet 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 27 juillet 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

27 JUIL. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

28 JUIL. 2020

AR PRÉFECTURE

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (BS 2020)

Numéro de l'acte : 2020D7_1_67

Date de la décision : 24/07/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20200724-2020D7_1_67-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 27/07/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / débat d'orientations budgétaires

Document : [99_DE-082-248200016-20200724-2020D7_1_67-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 27/07/2020 16:38:51

Date d'envoi de l'acte : 27/07/2020 16:42:42

Date de réception de l'AR : 27/07/2020 16:43:31